VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
MARDI 02 AVRIL 2024 à 14 H 30
LJ RAGAZZINI « Aux Délices de Fabrice »
A
<u>Lieu de vente</u>
<u>8 Square de Liège, Galerie Montet Octroi</u>
<u>54500 Vandoeuvre les Nancy</u>

Exposition de 13h30 à 14h30 sur les deux sites :

8 square de Liège – Galerie Montet Octroi – 54500 Vandoeuvre les Nancy
Et
163 Boulevard d'Haussonville, 54000 NANCY

Lot	Désignation	
1 J	1 petite vitrine réfrigérée ouverte d'environ 1.50m de haut x 80cm de large sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	
2 J	1 caisse enregistreuse Casio SE-SE100 TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
3 J	1 petit chariot échelle métallique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
4 J	1 panetière à 9 casiers métalliques fixée sur rail TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	
5 J	1 trancheuse à pain TVA RECUPERABLE : OUI 40 / 120	
6 J	1 chariot échelle métallique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
7 J	1 support à roulettes avec 7 bacs plastique TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	

Lot	Désignation	
8 J	1 lave-linge High One WF580D W701TV2 TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	
9 J	1 congélateur bahut Valberg TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	
10 J	1 petite balance électronique Testu Eos TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 90	
11 J	1 congélateur à une porte Faure d'1.90m de haut TVA RECUPERABLE : OUI 40 / 120	
12 J	1 armoire PVC 2 niveaux + 1 armoire pvc 2 portes TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
13 J	1 lot de 34 caisses plastiques TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
14 J	11 caisses à pain PVC TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 40	
15 J	2 chariots échelles métalliques anciens TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
16 J	1 petit chariot de manutention TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	

Lot	Désignation	
17 J	1 petit stock de farine comprenant 13 sacs de farine 25kg "Les moulins soufflés Tradition" TVA RECUPERABLE : OUI 50 / 100	
18 J	1 congélateur bahut Valberg TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	
19 J	1 chambre de pousse Bongard avec groupe au-dessus - modèle ancien TVA RECUPERABLE : OUI 80 / 240	
20 J	1 lot de 2 fours pâtissiers - un Bongard et un Pavailler sur étuve. L'étuve ne fonctionne plus. TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	
21 J	1 chambre de pousse avec chariot ancienne TVA RECUPERABLE : OUI 150 / 450	
22 J	1 diviseuse sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI 250 / 750	
23 J	1 petit meuble inox dessus granit 3 portes TVA RECUPERABLE : OUI 80 / 240	
24 J	28 bacs diviseurs avec couvercles TVA RECUPERABLE : OUI 25 / 50	

Lot	Désignation	
25 J	1 chambre froide d'environ 3m de large x 1.50m de profondeur avec groupe au-dessus TVA RECUPERABLE : OUI 400 / 1 200	
26 J	2 étagères PVC TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
27 J	1 chariot échelle inox TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 90	
28 J	1 chariot échelle métallique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
29 J	1 chambre de fermentation d'environ 8m^3 dont les réparations me sont déclarées récentes TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 500	
30 J	3 grands chariots échelles + 2 petits chariots échelles TVA RECUPERABLE : OUI 140 / 280	
31 J	1 lot de plateaux et grilles TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
32 J	1 premier batteur L'Oiselet cuve 20l TVA RECUPERABLE : OUI 250 / 750	

Lot	Désignation	
33 J	1 second batteur L'Oiselet cuve 20l TVA RECUPERABLE : OUI 250 / 750	
34 J	1 chambre froide froid négatif à usage de stockage, groupe hors service. TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 200	
35 J	1 bac plonge inox un bac TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	
36 J	1 nécessaire de désinfection Ecolab Top Matter Mini TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
37 J	1 lot d'ustensiles boulangerie/pâtisserie TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 60	
38 J	2 étagères PVC TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 30	
39 J	1 batteur Eurolabo + 2 cuves TVA RECUPERABLE : OUI 200 / 600	
40 J	1 lave-batterie Boosen TVA RECUPERABLE : OUI 120 / 360	
41 J	1 dizaine de caisses plastique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 15	

Lot	Désignation	
42 J	1 petit batteur marqué batteur PL20 BVAR TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	
43 J	1 meuble suspendu inox à 2 portes coulissantes TVA RECUPERABLE : OUI 80 / 240	
44 J	1 téléphone sans fil Gigaset TVA RECUPERABLE : OUI 3 / 6	
45 J	1 plan de travail dessus granit structure inox TVA RECUPERABLE : OUI 50 / 100	
46 J	1 plan de travail inox de 80cm x environ 1.80m de large TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 120	
47 J	1 balance électronique Berkel 680 déclarée hors service TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 5	
48 J	1 lave-main inox TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	
49 J	1 chariot échelle métallique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
50 J	1 chariot échelle alu TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	

Lot	Désignation	
51 J	1 laminoir Rondo 2004 TVA RECUPERABLE : OUI 150 / 300	
52 J	1 plan de travail inox d'environ 2m de large avec dosseret TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 200	
53 J	1 diviseuse Bertrand Puma TVA RECUPERABLE : OUI 200 / 600	
54 J	1 balancelle Ets Lambert TVA RECUPERABLE : OUI 80 / 240	
55 J	1 façonneuse Cebat SEBP avec tapis de sortie sur bâti TVA RECUPERABLE : OUI 250 / 750	
56 J	1 petite table desserte structure métal dessus inox TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 60	
57 J	1 meuble pâtissier comprenant 3 tiroirs sur roulettes + 1 porte et 3 tiroirs - dessus granit TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	
58 J	1 chariot parisien trés ancien TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
59 J	1 chambre de fermentation Panem verticale à 2 portes avec lot de grilles TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	

Lot	Désignation	
60 J	1 four boulanger 8 bouches fonctionnement gaz avec tapis d'enfournement TVA RECUPERABLE : OUI 300 / 1 200	
61 J	1 lot de couches à pain TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
62 J	1 panimatic ancien TVA RECUPERABLE : OUI 80 / 240	
63 J	1 pétrin Eurolabo avec refroidisseur d'eau ancien et en partie démonté TVA RECUPERABLE : OUI 250 / 750	
64 J	1 lot de 28 bacs diviseurs TVA RECUPERABLE : OUI 25 / 50	
65 J	5 chariots échelles anciens TVA RECUPERABLE : OUI 25 / 50	
66 J	1 chariot de manutention TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
67 J	1 chariot 3 niveaux inox TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 90	
68 J	1 chariot support bac plastique TVA RECUPERABLE : OUI 3 / 6	
69 J	1 caisson isotherme sur roulettes TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	
70 J	1 chariot support bac plastique TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	

Lot	Désignation	
71 J	1 extincteur 6l eau pulvérisé avec additif + 1 extincteur 2kg CO^2 TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
72 J	1 panneau stop trottoir ardoise TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
73 J	1 vitrine à chocolat dont le groupe est défaillant TVA RECUPERABLE : OUI 50 / 100	
74 J	1 ensemble comptoir boulangerie-pâtisserie comprenant 2 éléments secs avec vitrine d'1m chacun avec une partie d'1m pour distribution bonbons + 1 comptoir central fushia et blanc + 1 élément réfrigéré d'environ 2.50m. TVA RECUPERABLE : OUI 300 / 900	
75 J	1 petite balance électronique Ohaus RA Series TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 90	
76 J	1 machine à café Malica hors service TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 5	
77 J	1 four à micro-ondes Proline SM117 TVA RECUPERABLE : OUI 10 / 20	
78 J	1 meuble stratifié clair et blanc à 2 tiroirs 2 portes TVA RECUPERABLE : OUI 3 / 6	
79 J	1 caisse enregistreuse Casio SE-S100 TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
80 J	1 téléphone sans fil Logicom TVA RECUPERABLE : OUI 2 / 4	
81 J	1 trancheuse à pain sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI 40 / 120	

Lot	Désignation	
82 J	1 rack panetière avec 3 tiroirs en partie basse et 10 paniers en osier suspendus TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	
83 J	1 support poubelle TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 15	
84 J	1 meuble stratifié 4 casiers TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
85 J	1 lave-batterie sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	
86 J	1 table haute mange-debout avec 2 tabourets hauts TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	
87 J	1 chariot de manutention TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
88 J	1 lot de mobilier de terrasse comprenant 3 tables pliantes + 5 chaises plastique taupe TVA RECUPERABLE : OUI 20 / 60	
89 J	1 ventilateur sur pied TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
90 J	1 congélateur bahut Valberg TVA RECUPERABLE : OUI 60 / 180	

Lot	Désignation	
91 J	1 tour réfrigéré 4 portes Panem avec groupe intégré qui m'est déclaré en panne TVA RECUPERABLE : OUI 100 / 300	
92 J	1 dérouleur papier d'emballage TVA RECUPERABLE : OUI 5 / 10	
93 J	1 appareil à paninis TVA RECUPERABLE : OUI 30 / 90	
94 J	1 congélateur Liebherr d'1.60m de haut TVA RECUPERABLE : OUI 40 / 120	
95 J	3 armoires vestiaires PVC à une porte TVA RECUPERABLE : OUI 15 / 45	

Conditions de vente

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère
n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avérera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accréditive de banque. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats

qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 **%** T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 16,20%TTC (13,5% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal. La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non-paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment-là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 7 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 8 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.